



Assurance | Placements | Assurance collective

Investir avec l'Équitable

Un peu de sécurité peut faire
beaucoup de chemin





Certains Canadiens souhaitent investir sans avoir à se préoccuper des hauts et des bas du marché. Si vous êtes une personne qui aime planifier et qui recherche la croissance, la protection et moins de surprises, les placements à base d'assurance pourraient vous convenir.

Lorsque vous investissez avec l'Équitable, vous avez accès à des avantages comme :

- la protection de votre placement initial;
- des façons simples de transmettre votre argent à vos proches;
- des avantages fiscaux pour vous aider à garder plus d'argent dans vos poches.

Selon vos choix de placement, vous pourriez également bénéficier des avantages suivants :

- des garanties pour protéger la totalité ou une partie de votre placement;
- une croissance ou un revenu plus prévisibles que ceux des autres placements traditionnels axés sur les marchés;
- un versement rapide à vos bénéficiaires après votre décès;
- une protection éventuelle contre les créanciers dans le cas d'une faillite ou d'une poursuite;
- la possibilité d'éviter les retards et l'impôt successoral en désignant une ou un bénéficiaire.

Pour commencer

Vous et votre conseillère ou conseiller devrez d'abord choisir les types de compte qui vous conviennent et qui s'harmonisent à vos objectifs financiers. Ce compte vous permettra de contenir vos placements. Chez l'Équitable, vous pouvez tirer profit des garanties offertes avec les types de compte suivants :

Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)

Faites fructifier votre épargne pour demain et réduisez votre revenu imposable aujourd'hui.

Comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)

Profitez d'un compte flexible lorsque votre argent croît à l'abri de l'impôt.

Comptes d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)

Épargnez en vue de l'achat de votre première maison, libre d'impôt.

Fonds de revenu de retraite

Transformez votre régime d'épargne enregistré en un revenu de retraite. Votre épargne qui reste peut demeurer investie.

Comptes non enregistrés;

Épargnez et faites fructifier votre argent sans limites de cotisation. C'est la solution idéale si vous avez atteint la limite de cotisation dans vos comptes avec avantages fiscaux.



Types de placement chez l'Équitable

Fonds distincts¹

Il s'agit de fonds de placement qui comportent une protection supplémentaire. Vous pouvez choisir le niveau de protection que vous souhaitez, soit de 75 % jusqu'à 100 %. Certaines options vous permettent d'immobiliser les gains du marché et d'augmenter le montant que recevront vos bénéficiaires à votre décès. Des règles et des frais différents s'appliquent aux divers niveaux de garantie.

Comptes à intérêt garanti (CIG)

Ce placement est conçu pour faire croître votre argent à un taux d'intérêt fixe. Il n'y a aucun risque quant aux changements des marchés boursiers. Vous pouvez choisir une durée de placement déterminée,² de 5 ou 10 ans, ou garder votre argent dans un compte à intérêt quotidien auquel vous pouvez accéder à tout moment.

Rentes immédiates

Transformez votre épargne en un revenu régulier et prévisible pour une période déterminée ou à vie. Ce placement peut être une bonne solution pour la retraite ou lorsque vous souhaitez avoir un revenu stable.



Aucuns frais lorsque vous décédez

Lorsque vous investissez avec l'Équitable, votre argent est transféré directement à votre bénéficiaire, comme désigné, en évitant le processus successoral. Cela signifie aucuns frais d'homologation ou de frais juridiques pour vos bénéficiaires pour accéder à votre placement. Il n'y a pas de frais de retrait anticipé lorsque vous décédez, vos bénéficiaires profitent alors davantage de votre placement.



Paiements rapides et privés

Vos bénéficiaires peuvent recevoir l'argent quelques jours après que l'Équitable reçoit les documents nécessaires. Avec d'autres placements, il se peut que votre argent fasse partie de votre succession, ce qui peut prendre des mois ou même des années à régler.

Et si votre testament passe par le processus d'homologation, il est rendu public. Mais avec l'Équitable, les renseignements sur vos bénéficiaires restent confidentiels.



Protection éventuelle contre les créanciers

Si votre bénéficiaire est votre conjointe ou conjoint, votre enfant, votre parent ou vos petits-enfants, votre placement pourrait être protégé contre les créanciers si vous faites faillite ou faites l'objet d'une poursuite. Lorsque vous décédez, l'argent est transféré directement à vos bénéficiaires, et non à une personne à qui la succession pourrait devoir de l'argent. Au Québec, vous pourriez recevoir une protection contre les créanciers si votre bénéficiaire est un membre de la famille qui est une personne ascendante ou descendante.

¹ Toute somme affectée à un fonds distinct est investie au risque de la ou du titulaire du contrat, et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Les investisseurs n'acquièrent pas une participation dans les titres ou les fonds sous-jacents, mais souscrivent plutôt un contrat d'assurance individuelle à capital variable établi par l'Équitable.

² Les conditions du placement pourraient être limitées en fonction de l'âge ou du type d'enregistrement du contrat.



Comment les fonds distincts sont-ils différents des fonds communs de placement? Voici une étude de cas*

Jimmy et Joanne ont chacun un compte d'épargne de 250 000 \$.

- Jimmy a investi dans des fonds communs de placement.
- Joanne a investi chez l'Équitable et choisit les fonds distincts assortis de la garantie sur la prestation au décès de 100 %.

Les deux décèdent après que la valeur de leurs placements a chuté de 10 %.

- L'argent de Jimmy a été transféré à sa succession, a perdu de la valeur en raison des frais et a pris une année avant que le tout ne soit réglé.
- L'argent de Joanne a été transféré directement à ses filles (ses bénéficiaires désignés), confidentiellement et rapidement. Grâce à la garantie sur la prestation au décès, elles ont reçu plus que la valeur marchande.

La famille de Joanne a reçu 60 000 \$ de plus que celle de Jimmy en raison de la protection que son placement offrait.

	Les fonds communs de placement de Jimmy	Les fonds distincts de Joanne
Montant	250 000 \$	250 000 \$
Valeur marchande au décès	225 000 \$	225 000 \$
Prestation de décès complémentaire (garantie sur la prestation de 100 %)	S. O.	25 000 \$
Frais de rachat (5 %)*	12 500 \$	S. O.
Frais d'homologation*	2 875 \$	S. O.
Frais juridiques*	10 000 \$	S. O.
Frais comptables*	10 000 \$	S. O.
Versement aux bénéficiaires	189 625 \$	250 000 \$

* Aux fins d'illustration seulement. Le rendement et les frais réels varieront.
Les investisseurs devraient toujours prendre en compte les coûts relatifs au fonds et comprendre comment le ratio des frais de gestion (RFG) influence le rendement du fonds au titre des fonds distincts et des fonds communs de placement. Pour plus de renseignements, parlez à votre conseillère ou conseiller.

À propos de l'Équitable

Chez l'Équitable, nous croyons à la force d'agir ensemble. C'est ce qui nous inspire pour servir nos clients, soutenir les conseillers et faire grandir nos communautés.

En collaboration avec les conseillers, nous offrons des solutions d'assurance, de placement et d'assurance collective pour aider nos clients à protéger aujourd'hui et à préparer demain. Le monde est meilleur lorsqu'on agit tous ensemble.



Assurance | Placements | Assurance collective